



PROVINCE DE QUÉBEC  
CANTON DE WENTWORTH

## AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WENTWORTH

### AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité du Canton de Wentworth que :

Lors de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Wentworth tenue le 9 mars 2026, le règlement suivant a été adopté :

- ***Règlement de sécurité publique RM460-01 concernant la Sécurité, la paix et le bon ordre.***

La Sûreté du Québec, dans le cadre d'une entente relative à la fourniture de services de police sur le territoire de la MRC d'Argenteuil, est autorisée à voir à l'application, en tout ou en partie, de la réglementation municipale.

Le Conseil a adopté ce règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

Le règlement est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture ou sur le site web de la Municipalité : [www.wentworth.ca](http://www.wentworth.ca)

Donné à Wentworth le 16 mars 2026.

Natalie Black  
Directrice générale et greffière-trésorière